



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « logistique » ; bureau « approvisionnement de la flotte ».*

**DÉCISION N° 0-43026-2007/DEF/DCCM/LOG/AF portant abrogation d'un texte.**

*Du 29 juin 2007*

NOR D E F B 0 7 5 1 5 1 8 S

---

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 1004/DEF/CMa/4 du 12 décembre 1980 (BOC, p. 4636 ; BOEM 571).

*Référence de publication :* BOC N°21 du 10 septembre 2007, texte 11.

---

La circulaire n° 1004/DEF/CMa/4 du 12 décembre 1980 relative aux manches et tuyaux utilisés pour la lutte contre l'incendie et l'évacuation des eaux usées est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1re classe,  
sous-directeur de la sous-direction « logistique »,*

Etienne VUILLERMET.